

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite\\_001-14-chem | Organisation de la justice \[?\] au Moyen-Age ItemTimbal, La Confiscation dans le droit français des XIIIe et XIVE siècles | La peine de confiscation](#)

## **Timbal, La Confiscation dans le droit français des XIIIe et XIVE siècles | La peine de confiscation**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb001\_f0340

SourceBoite\_001-14-chem | Organisation de la justice [?] au Moyen-Age

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Note éditoriale- Timbal : #ENI ; <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb31470940c>

Personnes citées

- [de Montfort, Simon](#)
- [Timbal, Pierre-Clément](#)

Références bibliographiques[Timbal, La Confiscation dans le droit français des XIIIe et XIVE siècles](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

elle est différente de la saisie qui s'opère  
par un <sup>huissier</sup> ( ne garantir 1 confiscation possible, ne  
assurer la rétribution etc les autres confiscations possibles)  
et que l'ancien <sup>droit</sup> ~~droit~~ droit de propriété.

La confiscation peut porter sur 1 objet (meuble);  
elle est le + souvent s<sup>te</sup>.

d. La confiscation, peine principale.

- en Touraine et Anjou, elle est châtiment  
spécifique des nobles.

- Ailleurs on se borne à saisir de l'or ou de l'argent  
ou de richesses ( Simon de Montfort en 1212, etc  
comp qui s'installent en Albigeois).

① en Normandie, le mode sur le dt du vassal.

② en Normandie, Poitou, main, confiscation des  
biens de vassaux au moment de leur succession.

③ Paris, Poitou, Bretagne, Normandie, confiscation  
des biens, des vassaux.

↳ La confiscation, peine accessoire, se  
trouve dans, l'hérésie, les crimes, les crimes, les crimes  
de officiers, brigandage, guerre civile, homicide, etc,  
incendie volontaire, adultère, etc, etc, etc, etc,  
etc, etc. notamment, sur les biens, sur les biens.

↳ + l'accusé, ou en et d'act judiciaire  
il peut être de confiscation (si elle n'est  
accompagnée d'un autre) la peine du crime de id  
est parti accessoire)



Et lutté contre les multiples exigences du droit  
ceci est, mais de la sorte : - juris de mort  
- multatim  
- bannitum  
- conlunde (ou lunde de la)  
- compte que si on  
compte le prison.

Elle a accompagné aussi le bannitum de Teich et  
de Lombard (et l'un des ordres d'œuvre spirituel  
de 1182)

Longue carrière avec le conlunde,  
les liens ne sont pas les mêmes.

Le conlunde est le <sup>nom</sup> sur tout  
l'ensemble de la juris de de conlunde. ~~est~~ d'un  
de droit romain. (Et encore...)

r 4.18.